

Table-Ronde de Haut-Niveau sur un partenariat inclusif avec l'Union
européenne pour lutter contre la déforestation et promouvoir le
développement durable dans le bassin du Congo

Libreville, 6 juillet 2022

Thème: Société civile et populations autochtones et communautés locales du bassin du Congo

Présenté par Franck Chardin Aubin TCHIBINDA
Directeur exécutif de l'OCDH
République du Congo



PFBC
19^e RdP



Plan:

- Remerciements et présentation de l'ACRN
- Reconnaissance des avancées de l'UE en matière de protection des forêts
- Principes fondamentaux pour toutes les initiatives nouvelles
- Points de vigilance à propos du Règlement sur la déforestation
- Notre point de vue à propos de Glasgow
- Points de vigilance à propos des Partenariats – Forêts
- Recommandations finales

❑ Remerciements et présentation de l'ACRN


Nous, membres de l'ACRN saluons l'occasion qui nous est donnée de faire connaître notre point de vue sur les initiatives de l'Union européennes relatives aux forêts

ACRN (African Community Rights Network) est créé en 2009 et regroupe à ce jour 34 organisations réparties en Afrique centrale, de l'Ouest et de l'Est. C'est un réseau des OSC qui œuvrent pour la sécurisation et le respect des droits des communautés locales et populations autochtones ainsi que de leurs moyens de subsistance et la gouvernance dans la gestion des ressources forestières en particulier. ACRN est lié au CRN (Community Rights Network), un réseau international informel de plateformes et organisations de la société civile impliquées dans les processus APV et REDD+.



❑ **Reconnaissance des avancées de l'UE en matière de protection des forêts**

- L'UE a reconnu à juste titre porter sa part de responsabilité dans cette dégradation de l'environnement, car elle est l'un des principaux importateurs de plusieurs produits de base à risque pour les forêts.
- Nous saluons le fait que l'UE se soit engagée à proposer de nouvelles mesures pour protéger et restaurer les forêts en particulier une réglementation visant à minimiser le risque de déforestation et des forêts associés aux produits mis sur le marché de l'UE.



L'UE a joué un rôle pionnier en lançant des initiatives environnementales clés telles que le plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) (2003) et ses accords de partenariat volontaires (APV) afin de mettre fin à l'exploitation forestière illégale et au commerce qui y est associé.

Plus récemment, l'UE s'est engagée à « verdir » ses partenariats avec les pays tiers dans le cadre de son pacte vert pour l'Europe (2019).

❑ Principes fondamentaux pour toutes les initiatives nouvelles

- Les initiatives et la législation découlant du pacte vert/de la communication sur la déforestation devraient aussi faire l'objet d'analyses d'impact et de consultations interservices pour s'assurer qu'elles respectent le principe de non-préjudice et la cohérence des politiques au service du développement durable.
- Que le souci d'une gouvernance inclusive soit au cœur de la coopération sur les forêts afin que les populations locales et la société civile soient conviées à participer au dialogue et à la mise en œuvre de toute solution proposée dans le cadre de la coopération au développement.
- Que l'approche fondée sur les droits humains et sur l'égalité homme-femme sous-tende l'ensemble des interventions



❑ Principes fondamentaux pour toutes les initiatives nouvelles

- S'assurer que la protection et restauration comme solution à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation ainsi qu'à une plus grande résilience des populations et à une diminution de la vulnérabilité soient promues autant que possible de manière à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
- Une telle intégration exige d'accroître de manière substantielle les financements publics pour le climat et l'environnement, et de supprimer progressivement les financements en faveur des combustibles fossiles et de mettre les forêts sous cloche dans ses pays pour pouvoir polluer ailleurs.

❑ Points de vigilance à propos du Règlement sur la déforestation

- Nombre limité de commodités – intégration des mines
- Intégration des standards internationaux sur les droits humains et de la prise en compte des spécificités des petits producteurs.
- Dispositions trop générales sur le dialogue avec les pays producteurs : Pour réduire ce risque, l'UE doit conclure des accords avec les pays forestiers afin de s'attaquer aux causes profondes de la déforestation, telles que la mauvaise gouvernance forestière et le manque de clarté des régimes fonciers. Il sera aussi important d'accompagner les pays vers une transition durable vers des systèmes alimentaires justes grâce à une utilisation durable et équitable des terres et des ressources naturelles.

❑ Points de vigilance à propos du Règlement sur la déforestation

- Impact diplomatique de changements unilatéraux sur les APV et sur les réformes de gouvernance en cours y compris concernant l'appui à la foresterie communautaire. Les obstacles à la lutte contre la déforestation sont les mêmes que ceux que nous rencontrons dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts : le manque de clarté et la contestation des droits fonciers et forestiers, le manque de capacités institutionnelles, la faiblesse des capacités réglementaires et la corruption. Le plan d'action FLEGT requiert des processus multipartites qui suscitent un engagement commun, ainsi que des systèmes de suivi, d'établissement de rapports et de vérification qui soient crédibles et qui puissent renforcer la bonne gouvernance. Le soutien continu de l'UE au FLEGT devrait faire partie intégrante de toute solution visant à enrayer la déforestation.

❑ Points de vigilance à propos du Règlement sur la déforestation

- Le fait de ne pas inclure les droits de l'homme dans le projet de règlement créerait des risques inutiles pour nous et pour nos forêts. Il inciterait les entreprises à s'appropriier des zones déjà cultivées par les communautés afin d'éviter toute nouvelle déforestation, ce qui causerait des préjudices aux personnes et une fuite indirecte de la déforestation vers de nouvelles zones.
- Elle ne s'attaquerait pas à la question de l'affectation des terres et du régime foncier, qui est à l'origine de la déforestation dans la ceinture forestière tropicale, et augmenterait le risque que les chaînes d'approvisionnement se déplacent simplement d'un pays à l'autre pour satisfaire aux exigences de l'UE sans aucun changement sur le terrain.



□ Notre point de vue à propos de Glasgow

A Glasgow, la Commissaire Madame von der Leyen a annoncé 1 milliard pour les forêts.

Points de satisfaction – Nous saluons la reconnaissance de l'importance de la protection et restauration des forêts mais également de leur rôle en tant que puits de carbone – attention au bassin du Congo est la bienvenue.

□ Notre point de vue à propos de Glasgow

Points de vigilance - La société civile souhaite que ces financements soient les plus possibles transparents et qu'une part importante de ceux-ci contribuent à améliorer les moyens de subsistance des populations forestières et à renforcer leurs droits. En particulier, il est important de savoir si le soutien aux forêts et aux populations locales et autochtones qui en dépendent s'est accru ou non. Un récent rapport de la Rainforest Foundation Norway indique qu'entre 2011 et 2020, 270 millions de dollars ont été alloués en moyenne chaque année aux communautés forestières (RFN). Equivaut à moins de 5 % du total de l'aide publique au développement (APD) pour l'environnement.

NaturAfrica – doit être mise en œuvre de manière inclusive à travers une approche fondée sur les droits et en s'inspirant des leçons tirées des approches en matière de conservation par le passé.
Nécessité d'avoir des indicateurs clairs en matière de réduction de la pauvreté.

❑ Points de vigilance à propos des Partenariats – Forêts

- Ces partenariats doivent contribuer à renforcer la gouvernance forestière et foncière, la résilience des écosystèmes, la biodiversité et les moyens de subsistance locaux. Pour les pays qui exportent vers l'UE d'importants volumes de produits de base présentant un risque pour les forêts et les écosystèmes, ces partenariats pour les forêts devraient inclure un volet commercial pour garantir un véritable dialogue avec ces pays sur la manière d'aboutir à des chaînes d'approvisionnement sans déforestation.
- Afin que l'UE puisse efficacement protéger et restaurer les forêts à travers le monde, nous recommandons que :



□ Points de vigilance à propos des Partenariats – Forêts

- chaque partenariat pour les forêts soit élaboré dans le cadre d'un processus de concertation
- les partenariats pour les forêts viennent compléter les accords existants, tels que les APV
- l'UE définisse dans tous les partenariats pour les forêts des objectifs, des cibles et des activités clairs
- les modalités d'intervention de l'UE prévoient des financements ciblés pour les OSC, les populations autochtones et les communautés locales



❑ Recommandations finales

Ce qu'il faut maintenant - et de toute urgence - c'est une approche véritablement intégrée de l'environnement, du développement et des droits humains qui protège, respecte et garantisse les droits fonciers. L'UE doit également veiller à ce que ses actions soient cohérentes avec les ODD.

Il n'est pas trop tard pour que la Commission change de cap et "fasse de la nouvelle loi un instrument pour la nature et pour les gens [...] en faisant du consentement libre, préalable et éclairé pour l'utilisation et la conversion des terres une condition préalable à l'entrée sur le marché de l'UE des produits de base présentant des risques pour les forêts et les écosystèmes".